



Bruxelles, le 18.5.2015
COM(2015) 208 final

RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPÉEN

Neuvième rapport annuel 2014 sur la mise en œuvre de l'aide communautaire conformément au règlement (CE) n° 389/2006 du Conseil du 27 février 2006 portant création d'un instrument de soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque

RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPÉEN

Neuvième rapport annuel 2014 sur la mise en œuvre de l'aide communautaire conformément au règlement (CE) n° 389/2006 du Conseil du 27 février 2006 portant création d'un instrument de soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque

1. INTRODUCTION

Le règlement (CE) n° 389/2006 du Conseil¹ (ci-après le «règlement relatif à l'aide»), qui sert de base à l'aide en faveur de la communauté chypriote turque, impose de transmettre un rapport annuel au Parlement européen et au Conseil à cet égard. Le présent rapport porte sur l'année 2014.

2. PROGRAMMATION DE L'AIDE

Entre 2006 et la fin de l'année 2014, un montant de 370 millions d'EUR a été programmé pour des opérations menées au titre du règlement relatif à l'aide. Le programme annuel 2014 était doté d'une enveloppe de 32,96 millions d'EUR². Le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2014-2020 inscrit le programme dans une perspective pluriannuelle en prévoyant pour la première fois une dotation annuelle, gage de stabilité accrue. Le programme d'aide, qui vise à faciliter la réunification de Chypre, est néanmoins à vocation temporaire. Le règlement (CE) n° 1311/213³ du Conseil fixant le cadre financier pluriannuel offre une possibilité de révision en cas de réunification de Chypre pendant la durée du CFP. Suite à la déclaration conjointe des dirigeants chypriotes grec et turc en février 2014, la Commission a promis de redoubler d'efforts pour aider la communauté chypriote turque dans ses préparatifs de mise en œuvre de l'acquis.

3. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE

Le programme est mis en œuvre dans les zones de la République de Chypre dans lesquelles le gouvernement n'exerce pas de contrôle effectif et où l'application de l'acquis est suspendue temporairement conformément au protocole n° 10 du traité d'adhésion. L'aide est mise en œuvre par la Commission européenne, principalement dans le cadre d'une gestion directe. Certains projets sont toutefois gérés indirectement par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et le British Council.

La Commission œuvre dans un contexte politique, juridique et diplomatique unique. Des dispositions ad hoc sont nécessaires pour permettre l'exécution du programme tout en respectant les principes de bonne gestion financière. Dans des circonstances normales, les programmes d'aide financés par l'UE comprendraient des conventions conclues avec le gouvernement bénéficiaire qui fixeraient le cadre juridique de l'aide au développement. Or, aucune convention de ce type ne peut être conclue en ce qui concerne l'aide en faveur de la communauté chypriote turque, si bien que la Commission doit se fonder sur les règles et les conditions qu'elle pense être localement applicables. La gestion et l'atténuation de ce risque relèvent de la responsabilité de la Commission; parmi les mesures adoptées figurent un suivi approfondi des bénéficiaires et un soutien intensif en leur faveur, des conditions de

¹ JO L 65 du 7.3.2006, p. 5.

² Décision C(2014) 9366 de la Commission.

³ JO L 347 du 2.12.2013, p. 884.

paiement révisées et une approche prudente quant à l'utilisation de garanties bancaires. L'aide comprend un appui important sous la forme de subventions, qui mobilise des ressources considérables.

Pour que la mise en œuvre débouche sur des résultats positifs et durables dans ce contexte, la communauté chypriote turque doit s'investir pleinement dans l'alignement sur l'acquis. La coopération entre les communautés chypriotes turque et grecque demeure nécessaire pour assurer la pleine efficacité du programme et permettre la réalisation de l'objectif ultime de la réunification.

L'équipe du programme fait appel au bureau d'appui au programme de l'UE (EUPSO) situé dans la partie nord de Nicosie. La représentation de la Commission à Chypre accueille par ailleurs des réunions, des séminaires et organise des conférences de presse. Elle communique avec les citoyens chypriotes à travers toute l'île, en les informant notamment sur le programme.

4. MISE EN ŒUVRE AU COURS DE LA PERIODE CONSIDEREE

4.1. Aperçu général

Bien que relancés suite à la déclaration conjointe des dirigeants chypriotes en février et appuyés par la Commission prête, si besoin était, à adapter le programme en vue de faciliter la mise en œuvre des accords éventuellement conclus, les pourparlers menés en vue du règlement de la question chypriote n'ont malheureusement pas répondu aux attentes ni abouti, au cours de la période considérée, aux résultats escomptés. Aussi la Commission poursuit-elle la mise en œuvre du règlement relatif à l'aide, avec pour objectif premier de favoriser la réunification de l'île.

Parmi les avancées notables de l'année 2014 figure notamment l'inauguration de la nouvelle station bicommunautaire d'épuration des eaux usées de Nicosie à Mia Milia/Haspolat. Plus de 50 contrats de subvention ont été signés dans le cadre de trois appels d'offres lancés par la Commission afin de promouvoir le développement du secteur privé et le développement local et de soutenir la société civile. Le programme de bourses d'études, qui a été délégué au British Council pour l'année 2014, a permis d'aider 115 étudiants.

Les mesures visant à instaurer un climat de confiance adoptées en faveur de la protection du patrimoine culturel et en soutien au Comité des personnes disparues (CPD) ont permis de progresser à grands pas. Un nouveau cycle d'aide à la mise en œuvre de l'acquis, financé par l'instrument TAIEX (assistance technique et échange d'informations) et regroupant une soixantaine d'experts des États membres, a été mis sur les rails. Il a débuté par une réunion préparatoire à Bruxelles et un certain nombre de missions à Chypre.

En 2014 comme au cours des deux années passées, des progrès considérables ont été accomplis pour mener à bien les activités financées au titre des programmes antérieurs et pas moins de 225 contrats et marchés ont été clôturés, si bien qu'il restait 264 contrats et marchés en cours en fin d'année, contre 533 fin 2011. Preuve s'il en est de l'abondant volume de travail, en grande partie achevé, qui a découlé de la dotation extrêmement importante du programme d'aide au tout début de sa mise en œuvre et, plus particulièrement, du grand nombre de subventions accordées. Ces progrès ont entraîné une rationalisation du programme, qui a permis d'en recentrer l'action et d'en alléger la charge de travail.

Dans l'épineux dossier du réseau d'égouts de Famagouste, le contrat de construction a été résilié par la Commission en décembre 2013. La procédure de règlement du litige selon les conditions de contrat définies par la FIDIC s'est traduite par une perte de temps considérable et n'a abouti à un règlement amiable que fin 2014. Cette affaire illustre le rôle prépondérant que la communauté chypriote turque se doit de jouer pour faciliter la mise en œuvre des projets et la résolution des litiges.

L'encaissement de certaines garanties bancaires émises au plan local avait précédemment été bloqué. La Commission a jugé les mesures prises par la communauté chypriote turque en 2013 (modifications apportées à la législation locale et octroi unilatéral d'un statut spécial à l'EUPSO) suffisantes pour protéger les garanties bancaires et sauvegarder le mécanisme de résolution des différends contractuels. La Commission a ainsi pu procéder à la signature des contrats de subvention aux PME, qui était assujettie au règlement de la question des garanties bancaires.

Les fonds alloués au titre du règlement relatif à l'aide étant également utilisés pour appuyer des activités, un nouveau contrat de 24 mois visant à prolonger la fourniture de services de logistique au bureau EUPSO jusqu'en juillet 2017 a été signé en 2014.

4.2. Progrès par objectifs

L'objectif global du programme d'aide est de faciliter la réunification de Chypre, en encourageant le développement économique de la communauté chypriote turque, l'accent étant mis en particulier sur l'intégration économique de l'île, l'amélioration des contacts entre les deux communautés et avec l'UE et les préparatifs en vue de la mise en œuvre de l'acquis de l'Union. Les activités devant conduire à la réalisation de chacun des objectifs inscrits dans le règlement relatif à l'aide ont été les suivantes en 2014:

4.2.1. Objectif 1: développer et restructurer les infrastructures

Longtemps retardée, la réception provisoire partielle des équipements de *télécommunications* du Réseau de nouvelle génération est intervenue au mois de mars. La migration du volet transmission du réseau a été menée à son terme. Cependant, le plan de la communauté chypriote turque visant à séparer la fourniture des services et l'exploitation du réseau n'a pas encore été mis en œuvre et l'objectif d'une libéralisation complète du secteur n'a pas été atteint.

La nouvelle station bicommunautaire d'*épuration des eaux usées* de Nicosie, construite à Mia Milia/Haspolat, a été inaugurée en avril. L'installation, qui est la plus grande station d'épuration de toute l'île, traite les eaux usées des deux communautés de Nicosie. Les travaux de construction ont été effectués par l'intermédiaire du PNUD, avec des financements de l'Office de l'assainissement de Nicosie et de l'UE. L'objectif est que les eaux traitées soient réutilisées par les deux communautés. Les études techniques en ce sens débiteront en 2015 mais les travaux ne seront programmés et entamés qu'une fois confirmé l'accord sur les modalités de partage des eaux traitées entre les deux communautés.

L'UE encourage également des discussions sur le tracé d'un *collecteur principal d'eaux usées* appelé à être connecté à la station d'épuration de Mia Milia/Haspolat et à desservir les deux communautés de Nicosie. Le projet sera financé par l'UE.

La plupart des travaux de réfection visant à traiter les problèmes de corrosion et autres difficultés rencontrées à la station d'*épuration des eaux usées* de Morphou/Güzelyurt ont été effectués et le certificat (définitif) de performance devrait

être délivré en 2015. Un dispositif de réutilisation des eaux usées dans l'agriculture a été conçu pour cette station et l'appel d'offres correspondant sera lancé en 2015.

La nouvelle *station d'épuration des eaux usées* située à Famagouste a été livrée en 2013 mais des problèmes de corrosion ont nécessité le revêtement ou le remplacement de certains composants pendant la période de notification des défauts, laquelle a été prolongée jusqu'en 2015.

Une large consultation des parties prenantes a été organisée en vue d'instaurer une assistance technique d'envergure destinée à renforcer les capacités de la communauté chypriote turque dans le secteur de l'eau, des eaux usées et des déchets. La passation de marchés devrait intervenir début 2015.

Dans le domaine des *déchets solides*, il convient d'étendre les capacités de la décharge de Koutsoventis/Güngör en construisant une deuxième cellule d'enfouissement, comme prévu lors de la conception du projet. Cette construction avait été prévue dans la programmation relative à 2014. Un engagement ciblé est nécessaire dans ce secteur afin de réduire et, à terme, d'éliminer les décharges sauvages. Une aide supplémentaire à la finalisation et la mise en œuvre du Plan directeur de gestion des déchets solides, conformément à l'acquis de l'Union, commencera à être délivrée en 2015.

En ce qui concerne la *protection de la nature*, un contrat portant sur l'achèvement des centres d'information et de gestion dans quatre zones spéciales de protection de l'environnement a été conclu avec le PNUD. L'édification de ces bâtiments a été interrompue en 2011 après la résiliation du contrat de construction. Aucune intervention n'a pu être lancée depuis lors et les interlocuteurs turcs chypriotes font toujours preuve d'hésitation en raison du litige non résolu avec l'entrepreneur précédent. En outre, les plans doivent respecter l'environnement et les détails de la conception faire l'objet d'un accord avec la communauté chypriote turque.

4.2.2. *Objectif 2: promouvoir le développement social et économique*

Sept contrats de subvention ont été signés dans le cadre du troisième appel à propositions (doté de 3 millions d'EUR) en faveur du *développement local*. Cet appel vise à mettre en valeur le patrimoine naturel et le patrimoine culturel immatériel, à améliorer les services locaux de base et à renforcer la cohésion sociale et la gouvernance locale dans les zones rurales. Sur les 37 subventions accordées au titre de précédents programmes de développement local, 13 ont été clôturées en 2014 et 12 sont toujours en cours.

S'agissant du soutien à la *compétitivité des PME*, 40 contrats de subvention ont été signés afin de contribuer à la modernisation des petites et moyennes entreprises. Le projet comporte un volet dédié aux start-up, relevant d'un appel doté d'une enveloppe de 5 millions d'EUR. Une cartographie du marché des produits alimentaires transformés et de l'écotourisme a été effectuée, mettant en lumière des produits de niche potentiels.

Les acteurs du *développement rural* ont bénéficié d'un soutien technique continu dans le domaine phytosanitaire, de même qu'en matière de diversification des cultures, d'agriculture biologique et de mise en œuvre des subventions. La lutte contre les dommages causés aux récoltes d'olives par la mouche méditerranéenne des fruits revêtant une grande importance pour l'ensemble de l'île, la Commission a favorisé des contacts entre les deux communautés sur le sujet. Elle a également soutenu le premier festival bicommunautaire de l'olive, en dépit des questions

politiquement très sensibles qui en limitent la portée. Un nouveau contrat portant sur la conception d'un système d'élimination des sous-produits animaux a été conclu en 2014. La même année, une procédure d'appel d'offres a été lancée concernant la fourniture d'une assistance technique en vue de l'éradication des maladies animales. La passation de marchés devrait intervenir au premier trimestre 2015.

Dans le secteur de l'éducation, les dix contrats de subvention en faveur des écoles signés fin 2013 sont tous en cours. Il s'agit du cinquième programme (doté de 0,7 million d'EUR) dans ce domaine. Il vise à promouvoir des méthodes d'enseignement modernes et à favoriser le lancement de projets communs par les deux communautés. Les moyens alloués aux écoles sont très limités dans la partie septentrionale de Chypre, de sorte que les subventions de l'UE jouent dans de nombreux cas un rôle capital en matière de développement.

Une fois le projet concernant l'*enseignement et la formation professionnels et le marché du travail* (VETLAM) arrivé à son terme en 2012 et l'évaluation des activités sectorielles menée à bien, un appel d'offres a été lancé afin de mettre sur pied un projet lui faisant suite. Ce nouveau projet, VETLAM II, sera dédié au développement et à la promotion des systèmes d'enseignement et de formation professionnels, à l'apprentissage tout au long de la vie et à l'adoption de mesures actives en faveur du marché du travail.

La phase II du Programme de modernisation des infrastructures locales mis en œuvre par le PNUD s'est achevée en 2014. Ce programme de 7 ans doté d'une enveloppe de 9,8 millions d'EUR comportait de multiples volets: réalisation de travaux en vue de l'ouverture d'un septième point de passage à Limnitis/Yeşilirmak; instauration de mesures de sécurité en faveur des bâtiments situés au point de passage de Ledra/Lokmaci; remplacement des canalisations d'eau en amiante à Nicosie; organisation de manifestations culturelles et octroi de petites subventions en faveur d'actions de sensibilisation à l'environnement à Karpasia/Karpaz.

Une unité de gestion des projets destinée à épauler les bénéficiaires de subventions a été mise sur pied en 2008, avec pour objectif de gagner en efficacité et en régularité dans la mise en œuvre des projets, en détectant notamment les dépenses éventuellement inéligibles. Le contrat est arrivé à échéance en décembre et un contrat portant sur la création d'une nouvelle unité a été signé fin 2014.

La Banque mondiale a suivi les progrès accomplis sur le plan économique par l'intermédiaire d'un fonds fiduciaire. Des rapports spécialisés ont également été rédigés. Cette activité, qui était sur le point de s'achever fin 2014, revêt une importance particulière au vu de l'objectif global fixé par le règlement relatif à l'aide, à savoir encourager le développement économique. Un nouveau contrat avec la Banque mondiale est en cours de préparation.

4.2.3. *Objectif 3: favoriser la réconciliation, instaurer un climat de confiance et soutenir la société civile*

Le *Comité des personnes disparues* (CPD), qui bénéficie d'un soutien par l'intermédiaire d'une convention de contribution signée avec le PNUD, a atteint son meilleur taux annuel d'identification, avec 157 personnes identifiées. Sur les 2001 personnes portées disparues, 948 ont à ce jour été exhumées et 564 génétiquement identifiées et rendues à leurs familles. La difficulté du travail sur le terrain s'accroît dans la mesure où les sources d'information s'amenuisent et où les sépultures restantes sont difficilement accessibles. En 2014, seuls 17 % des sites fouillés ont révélé des restes humains en dépit de l'autorisation d'accès donnée la même année à un second site, auparavant inaccessible en raison de la présence de

militaires turcs. Lors d'une visite du laboratoire d'anthropologie médico-légale en juillet, les deux leaders chypriotes ont lancé un appel conjoint pour encourager les témoignages. Les activités de communication constituent un axe de travail important pour le CPD. C'est pourquoi un appui sera fourni dans le cadre du règlement relatif à l'aide afin de présenter, ailleurs sur l'île, l'exposition sur le travail des groupes bicommunautaires de scientifiques, montrée à Nicosie en avril. Le financement du CPD a été assuré à hauteur de 70 % environ au titre du règlement relatif à l'aide. Une nouvelle convention de délégation a été signée en décembre avec le PNUD, pour un montant de 2,6 millions d'EUR.

Les activités de *protection du patrimoine culturel* menées à l'appui du comité technique bicommunautaire sur le patrimoine culturel poursuivent leur cours, avec l'achèvement des travaux de réfection de la mosquée Mustafa Pacha (ancienne église de Stavros) à Famagouste, des bains turcs médiévaux de Paphos et de l'église d'Agios Nikolaos à Syrianochori/Yayla. Une seconde tranche de travaux a également été menée à son terme à la mosquée de Deneia/Denya. Ce projet a des retombées très positives sur le plan de la restauration de la confiance entre les deux communautés. Une enveloppe supplémentaire de 1,3 million d'EUR a été allouée en juillet en faveur d'autres monuments à l'intérieur de la cité fortifiée de Famagouste: restauration d'une partie des fortifications entre la tour d'Othello et la tour de l'Arsenal, première phase de l'accès des visiteurs au ravelin et travaux de sauvegarde sur le bastion de Martinengo. Dans de nombreux sites, il importe d'intervenir le plus rapidement possible afin de prévenir de nouvelles détériorations. Une nouvelle convention de délégation (phase 3 au titre du présent programme) a été signée en décembre avec le PNUD, pour un montant de 1,4 million d'EUR, portant ainsi le montant total de l'aide octroyée à ce jour par l'UE dans le cadre de la protection du patrimoine culturel à 6,7 millions d'EUR.

Dix nouveaux contrats de subvention ont été signés en 2014 au titre du quatrième appel en faveur de la *société chypriote civile en action* (dotation de 2,5 millions d'EUR), afin de renforcer la société civile chypriote turque et d'œuvrer à la réconciliation et la restauration de la confiance entre les deux communautés. Des actions ont été déployées pour promouvoir la participation de la société civile à la sauvegarde de l'environnement, à la protection des droits de l'homme et aux activités culturelles et sportives. Un appel d'offres a été lancé en vue de la fourniture d'une assistance technique au secteur de la société civile, en complément du soutien accordé par l'intermédiaire des subventions.

4.2.4. *Objectif 4: rapprocher la communauté chypriote turque de l'UE*

L'année universitaire 2014-15 a été la première à être couverte par la convention de délégation de deux ans signée en 2013 avec le British Council pour la gestion du *programme de bourses d'études*, lequel permet à des étudiants, des chercheurs et des professionnels chypriotes turcs de suivre des études dans l'UE. La première année d'externalisation de la gestion du programme a été émaillée de quelques difficultés de mise en œuvre. 115 subventions n'en ont pas moins été accordées au titre de ce dispositif en 2014. Des efforts importants ont été déployés pour informer les étudiants des possibilités qui s'offrent à eux hors du Royaume-Uni, afin d'étendre les contacts de la communauté chypriote turque à d'autres cultures européennes. La Commission a octroyé 20 autres subventions directes au titre d'un précédent appel portant sur l'année universitaire 2013-2014.

Le premier projet *Infopoint* a pris fin en 2013. Son objectif était d'informer les citoyens sur le programme d'aide et les politiques de l'Union et de favoriser une meilleure connaissance de l'UE grâce à une série de séminaires, d'ateliers de travail

et de manifestations à fort retentissement. Un nouveau contrat de services *Infopoint* a été signé en décembre, avec la même mission.

4.2.5. *Objectifs 5 et 6: préparer la communauté chypriote turque à l'introduction et à la mise en œuvre de l'acquis*

L'instrument d'assistance technique et d'échange d'informations de la Commission (TAIEX) aide à préparer la communauté chypriote turque à mettre en œuvre l'acquis après le règlement du problème chypriote. En 2014, l'assistance a été ciblée sur 16 grands chapitres de l'acquis. De nouveaux experts des États membres de l'UE ont été sélectionnés en 2014 mais le retard pris pour convenir avec les bénéficiaires du processus de sélection s'est traduit par une baisse du nombre total d'actions (221) par rapport aux années précédentes. Parmi les actions menées au titre de TAIEX figurent notamment des cours de formation, des ateliers de travail, des visites d'études et des consultations juridiques.

Entravés par un taux toujours très faible d'adoption de textes juridiques aux fins d'alignement sur l'acquis, mais aussi par des capacités de rédaction juridique limitées et des carences en matière de mise en œuvre, les préparatifs effectués par la communauté chypriote turque en vue de l'application future de l'acquis sont restés limités. D'importants textes juridiques ont néanmoins été adoptés en 2014 concernant l'alimentation humaine et animale ainsi que la sécurité des produits. Le travail législatif s'est même accéléré en fin d'année.

Le soutien au commerce entre les zones situées de part et d'autre de la ligne verte (règlement (CE) n° 866/2004) s'est poursuivi. Des experts des États membres de l'UE ont procédé à des inspections phytosanitaires régulières portant sur les pommes de terre et les agrumes. Des experts indépendants ont également dressé une liste actualisée des navires dont les captures peuvent faire l'objet d'échanges commerciaux entre les zones situées de part et d'autre de la ligne verte.

4.3. Exécution financière (contrats et paiements)

4.3.1. *Passation de marchés*

Les engagements se sont élevés à 26,5 millions d'EUR en 2014. Un certain nombre de passations de marchés seront achevées début 2015, notamment en ce qui concerne l'assistance technique. Compte tenu des efforts considérables consentis au cours des trois dernières années pour conclure les contrats, rationaliser les programmes et procéder aux externalisations, le taux d'engagement devrait continuer de progresser en 2015 et se rapprocher encore un peu plus des montants alloués aux programmes annuels.

4.3.2. *Paiements*

Les paiements se sont montés à 21 millions d'EUR en 2014. La tendance devrait s'orienter à la hausse avec l'augmentation du volume des engagements.

4.4. Suivi

La Commission est directement responsable de la mise en œuvre de la plupart des projets (gestion directe). Le niveau de supervision par le personnel de la Commission est élevé, avec des visites sur place, des réunions de chantier et des comités de pilotage. Une unité de gestion du programme contrôle l'utilisation qui est faite des subventions en faveur du développement local, des PME et des entreprises rurales et aide les bénéficiaires de ces subventions. Le suivi de la logistique TAIEX est assuré au moyen du système de gestion en ligne de TAIEX.

4.5. Audit et contrôles

Un certain nombre de dossiers de passation de marchés (services, travaux et fournitures) financés dans le cadre du programme d'aide ont fait l'objet d'un audit ex post. Le projet de rapport final a été publié fin 2014. Aucune erreur de fond n'a été signalée et aucune action ne s'est avérée nécessaire.

En 2013, la structure d'audit interne a procédé à un audit de la gestion conjointe afin d'évaluer les systèmes de contrôle interne de la direction générale de l'élargissement. L'audit a notamment porté sur des projets financés au titre du programme d'aide. Les recommandations relatives aux vérifications opérationnelles, à l'évaluation des risques et au suivi ont été mises en œuvre.

4.6. Évaluation

L'évaluation de l'instrument TAIEX s'est achevée en 2014 avec l'émission de recommandations sur les méthodes de fixation des priorités, de contrôle de la qualité et de conception des étapes, mais aussi sur le respect de la capacité d'absorption. Après les évaluations approfondies menées tant au niveau sectoriel qu'à l'échelle du programme au cours des deux précédentes années (2012 et 2013), diverses actions ont d'ores et déjà été prises ou intégrées à la programmation: le programme dans son ensemble fait actuellement l'objet d'une évaluation et d'une mise à jour des indicateurs; les experts vont entamer en 2015 leurs travaux sur les capacités sectorielles dans le domaine de l'eau et des déchets solides et sur le renforcement des organisations de la société civile; de nouveaux plans d'action et de nouveaux experts sont venus renforcer le soutien apporté au titre de l'instrument TAIEX.

L'Equipo Argentino de Antropologia Forense (EAAF), invitée par le CPD à effectuer régulièrement des évaluations de performances, a soumis en 2014 une série de propositions visant à améliorer la gestion du CPD.

4.7. Information, publicité et visibilité

53 actions à forte visibilité ont été menées en 2014, parmi lesquelles l'inauguration de la nouvelle station bicommunautaire d'épuration des eaux usées à Mia Milia/Haspolat, les cérémonies célébrant la fin des travaux de restauration de l'église d'Agios Nicolaos à Syrianochori/Siryanochoro/Yayla et de la mosquée de Deneia/Denya, ou encore une grande manifestation de sensibilisation au travail du CPD, organisée à l'intention des familles de personnes disparues.

Un festival célébrant la journée de l'Europe a par ailleurs été organisé dans la partie nord de Nicosie en collaboration avec la représentation de la Commission européenne à Nicosie. La représentation a diffusé différents communiqués de presse en turc, en grec et en anglais sur les actions menées au titre du programme.

4.8. Consultations avec le gouvernement de la République de Chypre

Des réunions se sont tenues régulièrement avec des représentants du gouvernement de la République de Chypre, notamment lorsque des hauts fonctionnaires de la Commission ont visité l'île. La Commission continue de compter sur la coopération du gouvernement pour la vérification des droits de propriété et se réunit également de façon régulière avec la représentation permanente à Bruxelles.

5. CONCLUSION

La Commission poursuit son aide en faveur du principal objectif du règlement, à savoir *faciliter la réunification de Chypre en encourageant le développement économique de la communauté chypriote turque*, mais le règlement de la question chypriote passera nécessairement par un dialogue politique, que la Commission encourage et soutient. Si l'année 2014 n'a pas permis d'avancée majeure dans ce dossier, la Commission est prête à tirer parti de toute évolution de la situation, pour autant qu'elle soit entérinée par les deux communautés. La mission dévolue par le règlement relatif à l'aide reste pleinement valide et la Commission n'a cessé d'œuvrer à la réalisation des objectifs qui y sont énoncés. L'aide octroyée contribue en grande partie au développement économique, que ce soit directement au moyen des subventions accordées au secteur privé ou indirectement grâce à l'amélioration des infrastructures, des télécommunications, de la qualité des produits et du développement des ressources humaines ou encore aux préparatifs indispensables en vue de l'application de l'acquis.

Sur le terrain, de graves problèmes de gestion voient parfois le jour dans certains domaines, en raison du manque de capacités des bénéficiaires ou de l'absence de ressources au niveau local, ce qui limite la participation de la communauté chypriote turque. La Commission ne peut toutefois pas mettre un terme à ses travaux dans ces domaines, car bon nombre d'entre eux ont trait à des éléments essentiels de l'acquis et revêtent une importance capitale pour le bien-être économique et social des citoyens de l'UE.

Pour ce qui est du tableau global des investissements en matière d'infrastructures, la gestion des contrats pose des difficultés et un certain nombre de problèmes entachent la livraison, l'exploitation, l'entretien et la durabilité, de sorte qu'une aide s'avère souvent nécessaire après la livraison. La question du développement des infrastructures occupe néanmoins une place prépondérante dans le règlement relatif à l'aide et un très grand nombre de projets sont en cours de préparation, notamment en matière d'environnement.

La mise en œuvre à grande échelle des projets sur le terrain a débuté en 2009. Les cinq années qui se sont écoulées depuis ont été riches d'enseignements tant pour la Commission que pour les bénéficiaires. En dépit de l'ampleur des ambitions inscrites dans le règlement, la Commission a adopté une approche résolument centrée sur les domaines phares d'intervention, avec à la clé des résultats concrets. De nombreux programmes ont été bien accueillis et ont eu des retombées positives. On citera entre autres les mesures d'instauration d'un climat de confiance ou encore les dispositifs de subventions au bénéfice notamment des opérateurs du secteur privé, des écoles et des communautés. Le programme de bourses d'études reçoit un écho très favorable et a atteint un degré de notoriété satisfaisant.

Comme en témoignent les enquêtes *Eurobaromètre standard*⁴, l'Union européenne jouit auprès de la communauté chypriote turque d'un niveau élevé de confiance et d'une bonne opinion. Il n'en reste pas moins que préserver la visibilité de l'Union et maintenir le dialogue avec les membres de la communauté chypriote turque en tant que citoyens de l'UE constitue un axe majeur du processus global de règlement de la question chypriote.

⁴

http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb_arch_fr.htm